

Dialogue sur la mise en oeuvre du pacte mondial sur la migration

24 janvier 2020

Room: Panecillo 2,3

Panel 2: Encourager les partenariats pour la mise en oeuvre du pacte

Introduction:

Le Pacte mondial pour les migrations représente une occasion historique d'améliorer la coopération internationale en matière de migration et de renforcer la manière dont contribuent les migrants et la migration au développement durable.

Le Pacte mondial pour la migration est juridiquement non contraignant. Il repose sur des valeurs telles que la souveraineté des États, le partage des responsabilités, la non-discrimination et les droits de l'homme, et reconnaît la nécessité d'une approche coopérative pour optimiser les avantages globaux de la migration, tout en tenant compte des risques et des défis que rencontrent les migrants et les communautés dans les pays d'origine, de transit ou de destination.

Le Royaume du Maroc a été actif durant le processus d'élaboration et de négociation du pacte. Il a commencé dès le début de l'année 2019 à mettre en oeuvre un plan d'action national pour la mise en oeuvre dudit pacte.

Engagements du Maroc pour la mise en oeuvre du pacte :

Le Maroc est entrain de mettre en oeuvre sa Politique Migratoire en coordination et en coopération avec leur voisins africains et européens afin de garantir que la migration à destination et en provenance du Maroc se déroule de manière sûre, ordonnée et régulière, et que les risques d'exploitation, de maltraitance et de traite des personnes soient atténués autant que possible.

Des efforts sont toujours déployés pour renforcer la recherche et les connaissances sur les migrations au Maroc (objectif 1) et pour diffuser des informations accessibles et pratiques à l'intention des migrants, des prestataires de services publics et des associations locales (objectif 3) sur les droits et opportunités des migrants.

Réduire les vulnérabilités liées à la migration était l'objectif principal de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile du Maroc, ainsi qu'un élément clé de la Stratégie

nationale pour les Marocains vivant à l'étranger. Les migrants en situation irrégulière au Maroc ont eu la possibilité de régulariser leur situation par le biais de deux campagnes de régularisation exceptionnelles en moins de trois ans (objectif 4).

En outre, tous les migrants ont également accès à l'assistance humanitaire et sociale sur un pied d'égalité avec les citoyens marocains, quelle que soit leur situation administrative (objectif 7), et ont la possibilité d'être employés sur le marché du travail formel afin de réduire les risques d'exploitation et d'abus (objectif 6), en leur permettant également une intégration au Maroc. Une assistance sociale est également fournie aux Marocains vulnérables vivant à l'étranger. Des mesures fortes sont également prises pour lutter contre le trafic de migrants (objectif 9) et un cadre juridique a aussi été adopté par le Maroc pour lutter contre la traite des personnes (objectif 10).

Le Maroc collabore également avec les autorités espagnoles pour sauver des vies de migrants en mer (objectif 8). Enfin, le Maroc appuie les efforts de l'Union africaine visant à promouvoir une plus grande liberté de circulation sur le continent et envisage d'élargir son propre programme de mobilité universitaire (objectif 5).

Favoriser l'intégration des migrants et cultiver leur potentiel de développement sont des objectifs clés de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile du Maroc, et de la Stratégie nationale pour les Marocains résidant à l'étranger. Au Maroc, l'approche utilisée a consisté à donner aux migrants un accès aux services de base, en particulier à l'éducation et à la santé, quelle que soit leur situation administrative (objectif 15). En outre, afin de favoriser la pleine intégration et la cohésion sociale, les migrants sont encouragés à participer à la vie en communauté par le biais d'un certain nombre d'initiatives sociales, culturelles et sportives. Les migrants réguliers et les réfugiés ont également droit à une formation professionnelle et sont aidés pour intégrer le marché du travail et contribuer à l'économie nationale (objectif 16).

Des projets pilotes sont en cours pour garantir la reconnaissance des compétences et d'aptitudes lorsque l'équivalence des diplômes n'est pas possible (objectif 18). Des initiatives sont également mises en place pour promouvoir une culture de la diversité et de la tolérance, lutter contre le racisme et la discrimination, et faire en sorte que le discours public sur la migration soit fondé sur des preuves et le respecte du cadre juridique (objectif 17).

En ce qui concerne les Marocains résidant à l'étranger, le ministère délégué encourage, par divers moyens, les investissements productifs et le transfert de connaissances, notamment par la mise en place de réseaux régionaux et professionnels et par la mise

en place d'une plate-forme de correspondance de compétences (Objectif 19). Les envois de fonds représentent 7% du PIB et constituent donc une contribution importante au développement du Maroc. Malgré les efforts (objectif 20), le coût des envois de fonds est resté élevé, entre 5,5 et 7%.

Plan d'action pour la mise en oeuvre des 23 objectifs du pacte:

Le plan d'action a pour objectif de faire le bilan des progrès réalisés par le Maroc dans la mise en œuvre de son Stratégie d'Immigration et d'Asile (SNIA) par rapport aux objectifs et aux engagements du Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière, d'identifier les principaux défis et de proposer une ligne de conduite pour les années à venir.

Le document fournit un bref aperçu des progrès réalisés par le Royaume du Maroc par rapport à chacun des 23 objectifs et engagements du Pacte mondial, faisant souvent référence, dans toute la mesure du possible, à la gamme d'actions proposée par le Pacte et considérée comme instruments et politiques pertinentes, ainsi que meilleures pratiques pour chaque objectif.

Le document identifie également un certain nombre de défis et de lacunes, et met en évidence les mesures que les autorités publiques prévoient de mettre en œuvre dans les années à venir pour surmonter les défis identifiés et pour rapprocher le Maroc à la réalisation des objectifs du Pacte mondial.

Il est difficile de résumer les initiatives contenues dans le plan d'action mais on peut tout de même faire le focus sur certains objectifs du pacte, notamment en lien avec le thème de ce panel à savoir les partenariats, on peut citer par exemple:

Objectif 1: Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

Sur le plan régional, le Maroc est entrain de finaliser la mise en place d'un observatoire africain sur les migrations, qui est une institution de l'Union Africaine à même de combler les lacunes sur la disponibilité de données probantes sur la migration africaine qui malheureusement fait l'objet de stéréotypes et de contre vérités.

l'absence de données fiables limite la capacité des gouvernements à mettre en place des politiques migratoires efficaces et à développer une coopération agissante. Elle prive le continent d'un outil de plaidoyer et d'aide à la décision.

Il s'agit d'un mécanisme régional de collecte, d'analyse, de gestion et d'échange de données qui permet de répondre à un besoin structurel dans l'architecture institutionnelle panafricaine, afin de :

- Générer une meilleure connaissance du phénomène migratoire ;

- Accompagner les politiques migratoires nationales ;
- Améliorer la gouvernance des migrations ;
- Fédérer les autres initiatives existantes en Afrique en matière de migration.

In fine, cette proposition s'appuie sur l'idée fondamentale apportée par l'Agenda Africain des Migrations, selon laquelle une meilleure gouvernance de la migration requiert une amélioration significative des données quantitatives et qualitatives sur la migration.

Objectif 23 : Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La coopération est indispensable pour mener des politiques migratoires sûres, régulières et ordonnées. La réduction des aspects négatifs de la migration ne peut se faire sans une vraie coopération entre les gouvernements ainsi qu'avec les autres parties prenantes.

La coopération s'incarne dans le cadre de programmes bilatéraux mais aussi dans le cadre des enceintes multilatérales, à travers les échanges d'information, d'expériences et de bonnes pratiques.

Le Maroc est au coeur d'un tissu dense de relations partenariales, en raison de sa situation aux frontières de trois mondes - le monde arabe, l'Afrique subsaharienne et l'Europe - et au bord de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée. Le Maroc, historiquement connu comme un pays d'émigration, est également un point de passage pour les migrants, et est devenu au fil du temps un pays d'émigration ou plusieurs communautés venant d'ailleurs s'y sont établis.

Pour opérationnaliser cet objectif, nous avons mené des actions de coopération avec des pays amis au Nord comme au Sud. Le temps qui m'est imparti ne me permettrait de faire une énumération des projets de coopération que mène le Maroc avec ses partenaires au Nord comme au Sud.

On peut citer par exemple la coopération avec des pays du Nord comme l'Espagne, la Belgique et l'Allemagne dans des domaines de la mobilisation des investissements productifs des marocains expatriés, ainsi que de l'appui l'intégration économique des migrants établis au Maroc. Il existe aussi, une multitude de projets mis en oeuvre ou en cours de définition avec des organisations internationales partenaires notamment avec l'OIM.

Par ailleurs, le Maroc attache une grande importance à la coopération sud-sud, en témoigne le programme de coopération entre le Maroc, le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire qui est financé par le fonds fiduciaire de l'UE.

L'importance de ce programme réside dans le fait qu'elle renforce le dialogue entre ces quatre pays et contribue à la mise en oeuvre d'actions conjointes dans les domaines ci-après:

- Migration et développement, en particulier sous l'aspect des politiques et pratiques de mobilisation des diasporas, aux niveaux national, régional et local.
- Accès aux droits des migrants, sous l'aspect de l'intégration et de la réintégration
- Mobilité sud-sud dans une approche triple gagnante (pays d'origine, pays d'accueil et migrants eux mêmes)